



Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 15 décembre 2020

### 1. Mise en œuvre du vote électronique.

La Présidence a décidé de mettre en œuvre le vote électronique pour les prochaines élections aux conseils centraux et ensuite pour les conseils de composantes. Il s'agit d'une expérimentation. C'est un prestataire qui va assurer la mise en œuvre et l'accompagnement technique, pour un coût de 55 000 euros HT, pris sur le budget établissement ; aucune dotation ministérielle spéciale n'est allouée aux établissements pour faire face à cette situation.

La FSU est intervenue pour déjà souligner **le coût très important de ce service**. Elle a rappelé que les **agents ne disposant pas d'ordinateur**, en particulier les personnels techniques, pouvaient avoir des difficultés avec ce mode de scrutin. Par ailleurs, l'expérience des votes électroniques existant déjà lors des votes nationaux (CAP notamment), des **problèmes récurrents de connexion** se posent, pouvant dissuader certains de voter. **Nous avons donc demandé des garanties sur les conditions de vote.**

Il nous a été répondu que le prestataire envisagé avait déjà donné satisfaction pour un gros campus (Saclay) et que tout sera fait pour garantir l'accès à tous aux ordinateurs. Les agents auront deux jours pour voter.

La FSU est également intervenue pour rappeler son **attachement aux pratiques démocratiques internes à l'établissement** et à la nécessité que la campagne pour les prochaines échéances électorales se déroule dans les meilleures conditions. Elle a aussi interpellé la Présidence sur la nécessité de **communiquer au plus vite le calendrier électoral du renouvellement des instances des composantes**. Celles-ci devraient avoir lieu les **10 et 17 mars prochains**. La commission électorale réunie début janvier fixera définitivement le calendrier.

Vote sur la mise en place du vote électronique :

Pour 4 SNPTES 1 CFDT

Abstention : 2 FSU, 2 FO

### 2. Complément campagne d'emplois BIATSS 2021.

La FSU a souligné **l'absence de possibilité de mutation à l'UCA pour les agents Adjaenes, ATRF et magasiniers en 2021, la totalité des 11 postes ouverts étant réservé à des contractuels de l'UCA**. Pour la FSU, la lutte pour la résorption de la précarité ne doit pas signifier la remise en cause des

modes de recrutements normaux que sont le recrutement ou les mutations.

Nous constatons par ailleurs que ce type de **recrutement se fait au plus bas grade (C1) alors qu'ils pourraient, s'il y avait recrutement via concours, se faire au 2nd grade (C2).**

La **lutte contre la précarité**, affichée comme priorité par l'UCA **remet en cause la voie normale du recrutement par concours** tandis que les gels de postes récurrents entraînent des recrutements de contractuels pour suppléer ces postes en moins et donc créent de la nouvelle précarité.

Le Directeur Général des Services a indiqué qu'entre 5 et 8 postes de C étaient réservés chaque année à la résorption de la précarité, avec en moyenne 140 candidats.

Vote :

Pour 5 (4 SNPTES et 1 CFDT)

Abstention : 5 (3 FSU et 2 FO)

### 3. PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche).

La PEDR est accordée aux Enseignants Chercheurs (EN) en raison de :

- d'une activité scientifique jugée d'un niveau élevé au regard notamment de la production scientifique, de l'encadrement doctoral et scientifique, de la diffusion de leurs travaux et des responsabilités scientifiques exercées et des conditions d'exercice ;
- d'une contribution exceptionnelle à la recherche
- aux lauréats d'une distinction scientifique prévue par arrêté du 10/01/2010. Elle est accordée de droit aux membres de l'IUF.

La prime est attribuée pour une période de 4 ans renouvelable.

Avec la création de **l'établissement expérimental UCA (EPE UCA)** et la fusion des écoles d'ingénieurs pour former l'Institut national Polytechniques (INP), **l'UCA doit harmoniser l'ensemble de ses primes avec celles de SIGMA.**

Pour la PEDR, le montant actuel était de 4400 € par an pour les 65 bénéficiaires en moyenne de l'UCA depuis 4 ans. La Présidence reconnaît que ce **montant est inférieur à celui observé à l'échelle nationale et que les montants versés ont été diminués de 20% à 30% en 2018.** A l'échelle UCA, 258 EC ont bénéficié de la PEDR sur les 4 dernières années, soit une moyenne de 65 par an. Elle représente 1,3 millions d'€ à l'UCA et près de 100 000€ à SIGMA.

La Présidence présente 3 hypothèses de politique à l'égard de la PEDR :

- **Hypothèse 1** : harmonisation de la PEDR uniquement au sein de l'INP.
- **Hypothèse 2** : harmonisation de la PEDR à l'échelle de l'EPE UCA en favorisant « le mieux disant ». Le montant versé est identique pour les agents ayant été classés A ou B par le Conseil national des universités (CNU). Les notes prises en compte sont les notes finales établies par le CNU et non les notes intermédiaires. À SIGMA, le montant est actuellement variable selon sa note et cela monte jusqu'à 6800 € par an. Il est proposé que tous les EC classés A obtiennent une PEDR de 6500€ et que les EC classés B aient une PEDR de 4400€. L'hypothèse 2 représente un coût supplémentaire de 41 000€ pour l'établissement.
- **Hypothèse 3** : toutes les PEDR sont fixées à 6500€ ; le surcoût est de 68 000€.

**La FSU a approuvé la volonté d'une harmonisation par le haut mais a regretté que la différence de seulement 27 000 € entre l'hypothèse 2 et l'hypothèse 3 soit retenue pour ne pas faire le**

**choix de cette dernière.** Au regard du surcoût parallèle d'organisation du vote électronique, à la charge seule de l'EPE UCA, en 2021, des marges de manœuvre budgétaire existaient pour une hausse de la PEDR pour toutes et tous, comblant ainsi notre retard au regard de la moyenne nationale.

Vote :

Pour 5 (4 SNPTES et 1 CFDT)

Abstention : 5 (3 FSU et 2 FO)

#### 4. Congés pour projets pédagogiques au titre de 2021 (CPP).

La FSU intervient au sujet des critères retenus pour évaluer les CPP attribués.

**Elle regrette :**

- la conception d'enseignements délivrés en langue étrangère qui vise à une norme linguistique, dans une **logique concurrentielle entre établissements du supérieur à l'échelle nationale, européenne et internationale** ; alors même que l'apprentissage d'une seconde langue d'études (en l'occurrence le Français) devrait être un atout dans la réalisation d'un parcours universitaire.
- l'indexation des nouvelles pratiques au « développement et à la coordination de partenariats pédagogiques avec le monde socio-économique, à l'échelle du site et inter-composantes » : **la FSU craint qu'il s'agisse ici de ne plus seulement faire évoluer les pratiques pédagogiques mais de les indexer aux attentes seules du monde socio-économique.**
- l'octroi de « droit » d'un CPP aux anciens présidents de l'université ; **la FSU considère qu'au terme de son mandat, l'ex-président redevient un EC comme les autres.**

Vote sur les critères\_:

Pour : 4 SNPTES, 1 CFDT

Abstention : 3 FSU, 2 FO

Vote sur le volume des CPP :

Pour : 10 (4 SNPTES, 3 FSU, 2 FO, 1 CFDT)

#### 5. Bilan 2020 à caractère informatif de la formation des nouveaux EC.

Les nouveaux EC ont une décharge de 32h lors de leur première année d'exercice pour suivre une formation de 41h de formation. Le dispositif peut être poursuivi les 5 années suivantes.

Le dispositif est flexible au regard des différents profils recrutés (temps collectifs et individuels, parcours « objectifs » et parcours « observation ») ; il a été adapté en période de confinement.

#### 6. Nouvelle organisation de la Direction de la Recherche et de la Valorisation.

**La FSU s'oppose à la création d'un service de managers de projets au sein du Pôle ingénierie de projets.** Il s'agit d'institutionnaliser le management de projets par des postes coûteux et c'est autant d'argent qui n'est pas mis dans un financement pérenne de la recherche. **La FSU s'étonne aussi de l'ouverture d'un service d'hôtel d'entreprises. Nous dénonçons le fait que l'UCA soit de**

**plus en plus tournée vers le monde économique.**

Vote : Pour (SNPTES et CFDT)

Abstention (FO)

Contre (FSU).

## 7. Nouvel organigramme de la direction de la communication.

**La FSU salue la décision de ne plus aller à au forum d'orientation InfoSup** car, depuis qu'il n'est plus organisé par un organisme public (ONISEP), Infosup est devenu très coûteux, pour des services insuffisants. L'UCA va organiser son propre forum Auversup.

Nous nous sommes abstenu car, bien que nous pensions que la communication soit nécessaire au sein de l'Université, **nous regrettons que les campagnes marketings sont centrées sur l'attractivité de la vie étudiante locale et qu'elles évoquent trop peu la qualité des enseignements et la réussite professionnelle de nos étudiants.**

Vote :

Pour : SNPTES et CFDT

Abstention : FSU et FO

**Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>**

**Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.**

Eric Panthou  
Bibliothécaire, BU Sciences  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
[Eric.panthou@uca.fr](mailto:Eric.panthou@uca.fr)

Cyril Triolaire  
Enseignant-Chercheur LCSH  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)  
Secrétaire académique SNESUP-FSU  
[cyril.triolaire@uca.fr](mailto:cyril.triolaire@uca.fr)

Viviane Ravet  
Enseignant-chercheur Biologie  
Élue FSU Comité Technique (titulaire)

Antonio Freitas  
Enseignant-chercheur IUT Cézéaux  
Élu FSU Comité Technique (suppléant)  
Secrétaire SNESUP IUT  
[antonio.freitas@uca.fr](mailto:antonio.freitas@uca.fr)

Orianne Vye  
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières  
Élue FSU Comité Technique (suppléante)  
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU  
[orianne.vye@uca.fr](mailto:orianne.vye@uca.fr)

Claude Mazel  
Enseignant-chercheur Institut d'informatique  
Élu FSU Comité Technique (titulaire)

[viviane.ravet@uca.fr](mailto:viviane.ravet@uca.fr)

Secrétaire section science SNESUP UCA  
[mazel@isima.fr](mailto:mazel@isima.fr)